

## PROCES-VERBAL DE DIVISION

L'an deux mil vingt quatre, le 22 mai,

Nous soussigné, Patrice Desmit, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté en cette qualité en septembre 1995 auprès du Tribunal de Première Instance séant à LIEGE, gérant du bureau d'études "CAN infra" dont les bureaux sont établis à Xhendelesse 4652, rue des Deux Tilleuls, n°24.

Agissant à la requête du C.P.A.S. de Faimés, Rue A. Brass 11 - 4317 Faimés.

Avec mission de procéder à la division d'une parcelle sise à Celles, à front de la Rue de HUY, cadastrée ou ayant été FAIMÉS 1ère Division, Section A, numéro 602e.

Déclarons :

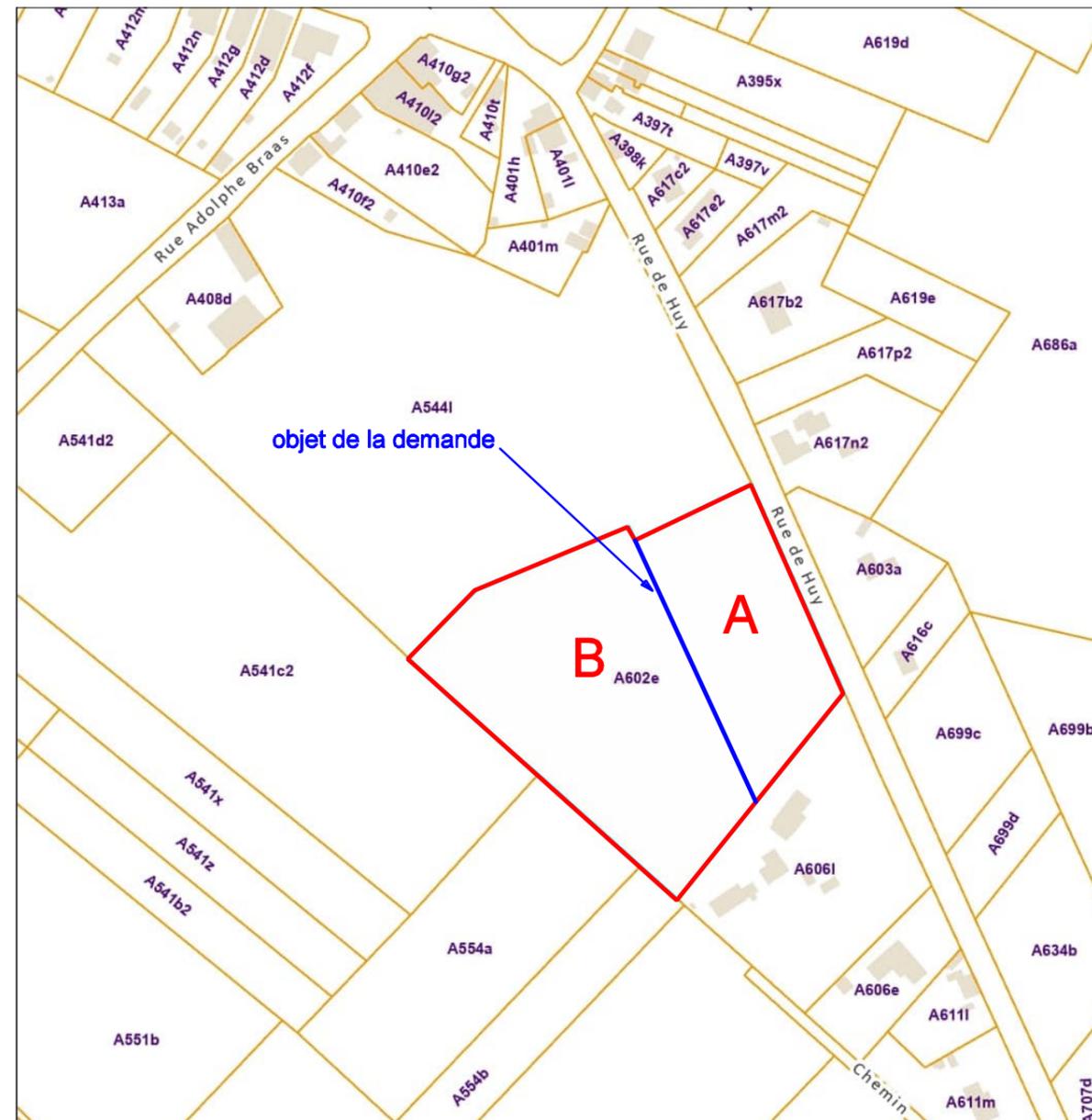
Avoir déterminé les limites avec:

- la parcelle cadastrée ou l'ayant été sous le numéro 544l comme étant la liaison de 5 segments droits reliant les points 1 - 2 - 5 - 6 - 7 et 8, limite établie suivant le plan 64016-96 du Géomètre-Expert SONCK en date du 26/07/1995.
- les parcelles cadastrées ou l'ayant été sous le numéro 541c<sup>2</sup>, 554a et 554b comme étant la liaison de 3 segments droits reliant les points 8 - 9 - 10 et 11, limite établie suivant le plan 64016-96 du Géomètre-Expert SONCK en date du 26/07/1995.
- la parcelle cadastrée ou l'ayant été sous le numéro 606l comme étant la liaison de 2 segments droits reliant les points 11 - 3 et 4, limite établie suivant le plan 64016-96 du Géomètre-Expert SONCK en date du 26/07/1995.
- le Domaine Public "Rue de Huy" comme étant la liaison du segment droit reliant les points 1 et 4, limite établie suivant le plan 64016-96 du Géomètre-Expert SONCK en date du 26/07/1995.

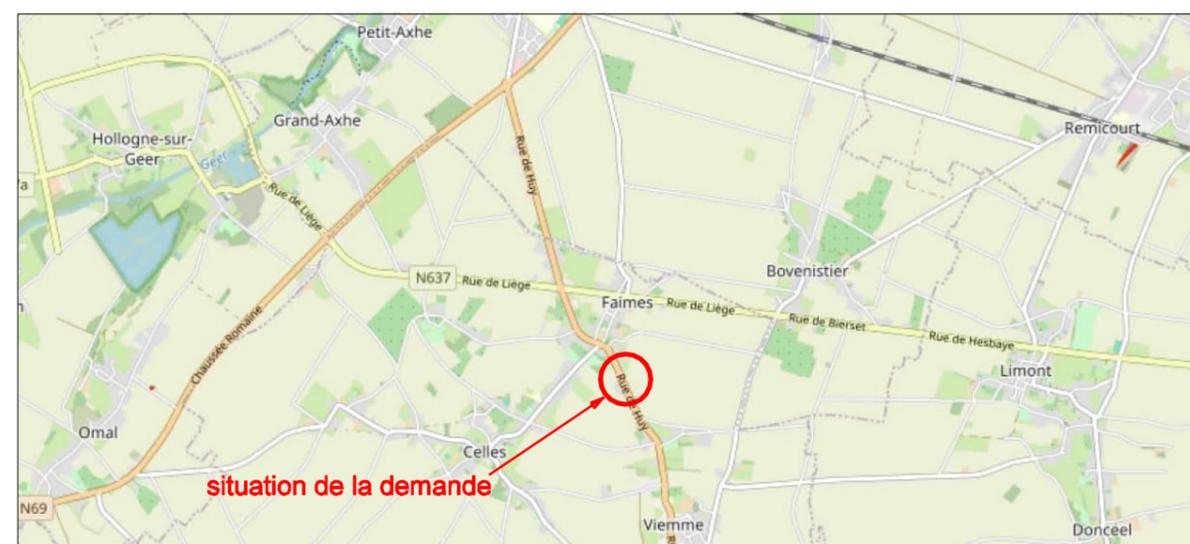
Avoir placé QUATRE bornes nouvelles aux points 1, 2, 3 et 4 sur le plan ci-contre.

Notre mission étant terminée, nous avons clos et signé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit, en nos bureaux à la date ci-dessus.

## SITUATION CADASTRALE



## SITUATION GEOGRAPHIQUE



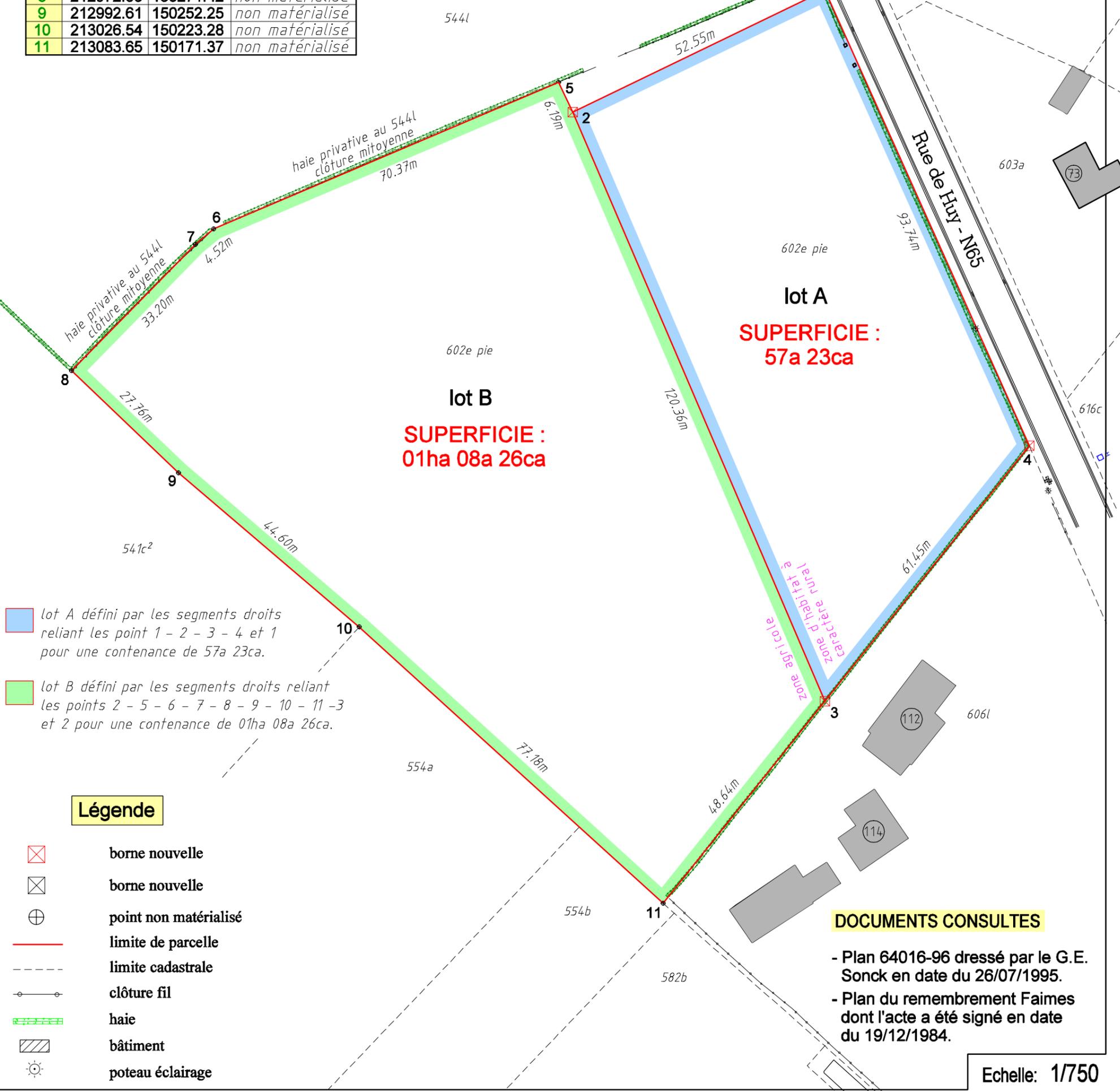
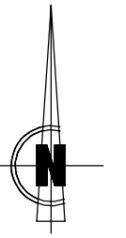
SIGNATURE :  P. DESMIT géomètre expert	Inscrit au Conseil Fédéral des géomètres sous le n° :  GEO 04/0451	Int.	Date	Modification
			22/05/2024	Première version du plan
Plan de mesurage et de division d'une parcelle à Faimés, cadastrée Faimés 1 A 602e				
PROVINCE DE LIEGE  COMMUNE DE FAIMÉS 1 (Celles)  SECTION A	matricule U.B.G. : 2503	CLIENT : C.P.A.S de Faimés		
	N° DE PROJET : 2024.03.01	PROJET : Division		
Siège social et bureaux : rue des Deux Tilleuls, 24 à 4652 XHENDELESSE Tél. : 087 300 546 Fax : 087 300 646 GSM : 0495 36 20 32 E-mail : info @ caninfra.be TVA : BE 460 224 220 N° entrep : 0460224220  Géomètre conventionné par l'Administration du Cadastre	RC pro : Ethias 45246408	DATE : 22 mai 2024		
	 GEOMETRE-EXPERT EXPERT JUDICIAIRE	ECHELLE : 1/750	Topographie Mesurages - Lotissements Etudes routières - Etudes d'équipement Etudes de conduits souterrains (eau, gaz) Implantations bâtiments, génie civil, charpentes Cubatures remblais déblais - Gestion des stocks Expertises immobilières - Etats des lieux Topométrie de précision Coordination en matière de sécurité et de santé	

Commune de FAIMES  
1ère Division - Celles  
Section A  
numéro 602e

- Ce plan ne peut faire l'objet d'aucune modification sans l'accord express et écrit du Géomètre Expert, Patrice Desmit, auteur dudit plan.  
- Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite.  
- Les seuls documents de référence sont ceux fournis par tirage papier, signés par leur auteur. Tout autre document est fourni à titre informatif uniquement.  
- Cette face verso du plan ne peut être dissociée de la face recto de ce même plan contenant notamment le Procès verbal de division, le cartouche et le plan de situation.

Coordonnées rectangulaire LAMBERT 72

N°	X	Y	Nature
1	213114.00	150342.83	borne nouvelle
2	213066.67	150320.00	borne nouvelle
3	213114.04	150209.35	borne nouvelle
4	213152.42	150257.33	borne nouvelle
5	213063.98	150325.58	non matérialisé
6	212999.22	150298.05	non matérialisé
7	212995.77	150295.14	non matérialisé
8	212972.53	150271.42	non matérialisé
9	212992.61	150252.25	non matérialisé
10	213026.54	150223.28	non matérialisé
11	213083.65	150171.37	non matérialisé



lot A défini par les segments droits reliant les point 1 - 2 - 3 - 4 et 1 pour une contenance de 57a 23ca.

lot B défini par les segments droits reliant les points 2 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 3 et 2 pour une contenance de 01ha 08a 26ca.

Légende

- borne nouvelle
- borne nouvelle
- point non matérialisé
- limite de parcelle
- limite cadastrale
- clôture fil
- haie
- bâtiment
- poteau éclairage

DOCUMENTS CONSULTÉS

- Plan 64016-96 dressé par le G.E. Sonck en date du 26/07/1995.
- Plan du remembrement Faimes dont l'acte a été signé en date du 19/12/1984.

Echelle: 1/750